

Publié le 5 juin 2020

Dématérialisation des marchés publics : la Direction des affaires juridiques réactualise ses guides

La DAJ publie une nouvelle version de ses guides pour accompagner acheteurs et opérateurs économiques dans la dématérialisation des marchés publics.



Cette **actualisation** ajuste certains points de rédaction, porte mention de la suppression du dispositif **MPS** au profit du **DUME**, et apporte des précisions notamment sur la possibilité de recourir, dans le cadre de l'accès aux documents de la consultation via un profil d'acheteur, à un test permettant de différencier de manière automatisée un utilisateur humain d'un programme informatique.

Cette nouvelle version rend également compte de [l'ordonnance n° 2020-319 du 25 mars 2020](#), qui **adapte les règles de procédure et d'exécution des contrats publics** afin de permettre à ses acteurs de faire face aux difficultés qu'ils rencontrent pendant l'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

La forme générale est conservée, tout comme le choix d'une numérotation linéaire, intégrant les nouvelles questions à leur place naturelle (et non en fin de document).

Un tableau synthétique de ces évolutions figure à la fin de chacune des versions du guide, Acheteurs ou Opérateurs économiques. Ils sont disponibles via les liens suivants :

- [Guide Acheteurs](#)
- [Guide Opérateurs économiques](#)

Par Marie COURROUYAN